

**A partir du 12 octobre 2020, pour toutes vos questions concernant la mise en conformité de votre compte merci de composer le 01.88.45.12.20**

Boulogne,

Le 30 septembre 2020.

**Important : Mise en conformité réglementaire de votre compte France Galop**

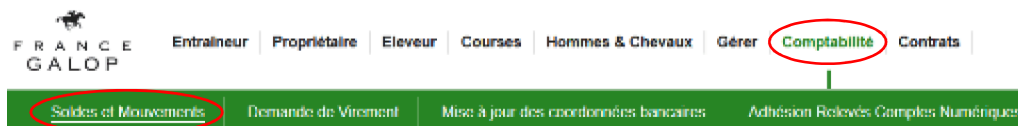
Madame, Monsieur,

Pour se conformer à la nouvelle législation, France Galop s'est adossé depuis 2019 à l'établissement financier *Webhelp Payment Services (WPS)*, agréé par les autorités bancaires françaises (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Banque de France). Webhelp prendra donc le relais de France Galop dans la tenue des comptes des membres d'ici la fin de cette année.

➤ **Pour les Socio-Professionnels enregistrés en tant que personne physique :**

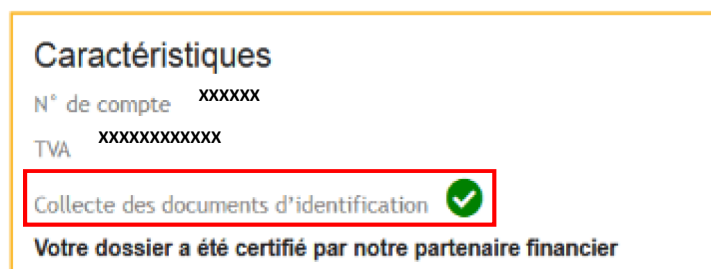
La validation de votre compte auprès de notre partenaire financier vous est indiquée directement sur notre site internet dans votre espace professionnel.

Pour connaître son état d'avancement, vous devez vous rendre sur la page d'accueil de votre espace professionnel, puis cliquez sur l'onglet « Comptabilité », puis sur l'onglet « Soldes et Mouvements ».




Une fois sur votre page « Soldes et Mouvements », vous trouverez sur la droite de votre écran dans l'encadrée « Caractéristiques » le statut de votre compte auprès de notre partenaire financier :

- **Si le symbole vert est présent, votre compte est en conformité auprès de notre partenaire financier. Aucune action de votre part n'est nécessaire.**



- Si le symbole orange est présent, votre compte n'est pas en conformité auprès de notre partenaire financier. Il est impératif d'appeler directement le numéro 01.88.45.12.20 spécialement mise en place auprès de notre partenaire financier pour finaliser votre dossier.

Cette ligne téléphonique directe est disponible de 9h à 12h et de 14h à 17h à partir du lundi 12 octobre 2020.


Caractéristiques	
N° de compte	xxxxxx
TVA	xxxxxxxxxxxx
Collecte des documents d'identification 	

**Attention, l'absence de certification de votre compte auprès de notre partenaire financier risque d'engendrer des blocages sur votre compte indépendant de la volonté de France Galop.**

➤ **Pour les Socio-Professionnels enregistrés en tant que personne morale :**

La certification de votre compte est actuellement en cours. La collecte des documents d'identification de votre compte est réalisée directement par notre partenaire financier via les bases légales françaises. Ce dernier et/ou France Galop reviendra directement vers vous si besoin.

Dès que votre dossier aura été traité et validé par notre partenaire financier, votre espace professionnel sur internet, dans la partie « Soldes et Mouvements » s'actualisera et se présentera ainsi :

Caractéristiques	
N° de compte	xxxxxx
TVA	xxxxxxxxxxxx
Collecte des documents d'identification 	
<b>Votre dossier a été certifié par notre partenaire financier</b>	

Nous vous prions d'agréer, Cher Socio-professionnel, nos salutations distinguées.

**Le Service des Comptes Professionnels**